



REPUBLIQUE FRANCAISE  
----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE  
----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON  
----  
COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
TONNERRE**  
N° 2024 / 035

**Nombre de  
conseillers :**

En exercice : 27  
Présents : 16  
Exprimés : 21

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 1<sup>er</sup> février 2024.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Pascal LENOIR, Christian ROBERT, Gaëlle BENOIT (adjoints), Gilles BARJOU, Jeanine CALCIO GAUDINO, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Guy ROY, Dominique AGUILAR, Jean-Claude CASTIGLIONI, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM, Nicole ELBACHIR.

Absent représenté : Bernard CLEMENT, Jean-François FICHOT, Sophie DUFIT, Sylviane TOULON, Silvia LARRANDART.

Absent excusé : Bahya BAILICHE, Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Christian ROBERT.

*Nomenclature @CTES : Finances / Subventions*

*Mme Bailiche et MM. Drouville et Gertner, membres de l'association, ne prennent pas part au vote.*

**FINANCES**

**ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAINT VINCENT DU TONNERROIS POUR 2024**

- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu l'avis favorable de la commission en charge de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'animation de la ville et de la vie associative du 15/01/2024 ;

<b>Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide</b>	<b>Pour : 21</b>
	<b>Contre : 0</b>
	<b>Abstention : 0</b>

- D'accorder une subvention, en 2024, de 1 500 € à l'association Saint Vincent du Tonnerrois ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme,  
Cédric CLECH  
Maire de Tonnerre